

Séance du 9 août 2011

Convocation du 02/08/2011

L'an deux mille onze, neuf août, vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur TROUVE Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BELLOC Hélène, CRESTIAN Christine, DUBERNARD Guy, DUBREUIL Mireille, LESPORTES Chantal, PINÇON Laurent, TOFFOLI Lionel, TROUVE Jacky, FORNASARI Jean-Claude, MARTET Gérard, SOKOLOWSKI Thierry, STERVINOUE Francine ,.

Etaient excusés : Madame DUCASSE Isabelle, Monsieur MOIZO Emmanuel, CARDINI Rosaire

Monsieur PINÇON Laurent est élu secrétaire de séance.

Lecture est faite du compte rendu de la précédente réunion qui est approuvé à l'unanimité et signé.

Ordre du jour de la convocation :

- 1- Immeuble Giroux
- 2- Assainissement immeuble Saint Marc
- 3- Travaux vestiaires gymnase
- 4- Marché public cheminements piétonniers
- 5- Décisions modificatives au Budget Primitif
- 6- Ligne de trésorerie
- 7- Questions diverses.

1- Cession immeuble Giroux

La commune étant propriétaire des parcelles ZP 51 et ZP 54, préalablement « bien sans maître », Monsieur le Maire propose au Conseil de céder, pour le prix correspondant aux frais des expertises légales devant être réalisées lors de cession de biens immeubles, ces biens, à Monsieur FEILLE dont la maison est mitoyenne. Cette proposition est adoptée à l'unanimité sur le principe de la cession mais à 12 voix contre 1 pour le montant de la cession.

Le Conseil approuve charge Monsieur le Maire de procéder à la signature de tout document relatif à cette opération.

2- Assainissement immeuble Saint-Marc

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la situation du système d'assainissement de l'immeuble Saint Marc situé à Sarrau : Pour des questions techniques, lors de l'achat de l'immeuble par Monsieur Saint-Marc, l'assainissement avait été installé sur la parcelle voisine (actuellement ZV 109) appartenant à la Commune. Le terrain n'avait pas été cédé, mais une simple servitude avait été instaurée. Lors de la vente de la parcelle ZV 110 par la Commune à Monsieur PALACIO, la Commune avait conservé la parcelle ZV 109 supportant l'assainissement de l'immeuble Saint Marc.

L'immeuble Saint Marc étant en vente, Monsieur PALACIO souhaiterait acquérir cette parcelle ZV 109 qui constitue une enclave dans sa propriété.

Compte-tenu des raisons de l'existence de cette parcelle (voir historique de l'affaire) le Conseil décide de ne céder cette parcelle qu'à l'acquéreur de l'immeuble Saint Marc pour un montant de 150 € (par 12 voix pour et 1 voix contre).

Le Conseil charge Monsieur le Maire de procéder à la signature de tout document relatif à cette opération.

3 – Travaux vestiaires gymnase

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux des vestiaires du gymnase ont pris 15 jours de retard (l'accord de l'APAVE a tardé). Les entreprises étant en congés au mois d'août, les travaux reprendront en septembre. Un nouvel échéancier est établi.

4- Marché Cheminement piétonnier VC1

Monsieur le Maire informe le Conseil du résultats des travaux de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 4 août pour examiner les offres reçues en Mairie relative au Cheminement piétonnier du VC1.

L'entreprise COLAS est retenue pour une offre de 65331.42€ HT

5 – Décisions modificatives au Budget primitif

Monsieur le Maire informe le Conseil que des anomalies ont été notées dans l'affectation des résultats de 2010 en 2011, aussi il propose de prendre la délibération suivante :

Suite à des observations de Monsieur le Trésorier de TONNEINS, comptable de la Commune de VARES , Monsieur le Maire propose que la présente délibération annule et remplace la délibération du 7 avril 2011 concernant l'affectation des résultats 2010 :

Résultat de l'exercice 2010 :	21749,79 €
Reprise de résultats antérieurs :	37860,79 €
Résultat de clôture :	59607,58 €
Résultats de clôture investissement :	10113,78 €
Déficit des restes à réaliser :	68000,00 €
Besoin de financement :	57886,22 €

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de l'exercice 2010 de la façon suivante :

1/ en **section d'investissement** la somme de : 10113,78 € (c/ 001)

1/ en **section d'investissement** la somme de : 57886,22 € (c/1068)

2/ en **section de fonctionnement** la somme de : 1721,36 € (ligne 002)

Afin de mettre le Budget principal en accord avec les affectation définies plus haut , Monsieur le Maire propose au conseil de prendre les Décisions Modificatives au budget suivantes :

En fonctionnement : -2633,67 au 022, - 7200 au 023 (dépenses) et – 9833,67 au 002 (recettes)

En investissement : + 800,22 au 2313-1011 (dépenses) et -7200 au 021 , + 8000,22 au 1068 (recettes)

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

6 – Ligne de trésorerie

Monsieur le Maire informe le Conseil que le fait de percevoir les subventions lorsque les travaux sont terminés et les factures payées risque de mettre la trésorerie de la Commune en défaut. Afin de remédier à ce problème, il propose de faire ouvrir une Ligne de trésorerie de 150 000 € auprès du Crédit Agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de procéder à la signature de tout document relatif à cette opération.

7- Questions diverses

a – Commissions de Val de Garonne Agglomération :

Les représentants de la municipalité de Varès aux diverses commissions de Val de Garonne Agglomération qui se sont réunies depuis la dernière réunion du Conseil municipal, informent leurs collègues des sujets abordés et des travaux qui s'y sont déroulés.

La séance est levée à 23 heures 30.

The image shows several handwritten signatures and initials in black ink, likely representing the council members mentioned in the text. The signatures are somewhat stylized and difficult to read precisely, but some appear to include names like 'Laperrousse' and 'Richard'.

00000008